

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 234 promulguant le décret du 22 novembre 1910 relatif à l'application de ce-lui du 29 décembre 1903 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies.

n° 234

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 décembre 1911

Numéro JO
n° 170 du 01/01/1911

Date du numéro
1 janvier 1911

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre; 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 novembre 1910 relatif à l'application de celui du 29 décembre 1903 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du Département des Colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art.premier. — Est promulgué dans la Colonie, pour y être exécuté suivant sa force et teneur, le décret du 22 novembre 1910 relatif à l'application de celui du 29 décembre 1903 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL. Parle Gouverneur : Le Secrétaire général, CASTAING.